

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / VBG

N° 22-02

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 12

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, les vingt-deux mars à dix-sept heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Bruxelles Eric.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BRUXELLE, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLEMENT, EGOYAN, DE ALMEIDA, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAYON DE NOYER, CANDAU, CANILLAS, FISCHNALLER, GIRARD, GONZALVEZ, MATHIEU, MERIGAUD, WEGVIN-RIVOIRE.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

La loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale tels que l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse doivent débattre d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération, Monsieur le Président invite le CODIR à débattre sur les orientations budgétaires 2022 de l'EPIC.

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Vu la loi n° 92 -125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.5211-18,

Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire,

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget de l'EPIC,

- **CONSTATE** que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE

